

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75117

Objet

Taxe de stationnement
pour les taxis

DATE DE CONVOCATION

24 Novembre 1975

DATE D'AFFICHAGE

24 novembre 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 22
Nombre de votants 23

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 5. DEC. 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 66 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le vingt huit novembre à heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. STIPAL, BUCHET, BARDE, BUJARD, DUFOUR, COLLE, LARGETEAU,
MONTRON, DOIREAU, BROTEAU, LACHAUD, BERLAND, DOMECCO, BOUCHET,
DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE, M. BARRIERE, Me TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par Melle FOUCHE

Excusé : M. PAPEAU

Absents : MM. MM. RIVIERE, Mme BIDEAU

M Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission des Finances dans sa séance du 5 juin 1975, a
proposé que la taxe de stationnement pour les taxis soit portée à
6,00 F par mois à compter du 1er janvier 1976, cette taxe étant de
4,00 F depuis le 1er juillet 1975.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les avis de la Commission du Commerce et de la Commission
des Finances,

DECIDE :

- de fixer à compter du 1er janvier 1976, la taxe de stationnement
mensuelle pour les chauffeurs de taxis inscrits à ROYAN à 6,00 F
(six francs). La recette sera encaissée au chapitre 965, article
7152 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



[Signature]